



**MAIRIE**  
**42330 CUZIEU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 14

Votants 14 + 2 pouvoirs

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**

**LE 07 DÉCEMBRE À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 02 décembre 2022

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - ~~Laïla GAUTHIER~~ - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - ~~Nadège JACHEZ~~ - ~~Ivann LECOURT~~ - ~~Lucie TEPPE DUPELOT~~ - Vincent CLAPEYRON

**Excusés avec pouvoirs :** Laïla GAUTHIER à Véronique MOUNIER  
Ivann LECOURT à Gérard LECLERCQ

**Excusés :** Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Lucie TEPPE DUPELOT

**Secrétaire de séance :** Gérard LECLERCQ

Recensement de la population – Fixation de la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 14 novembre dernier créant trois postes d'agents recenseurs pour la campagne 2023. Un agent municipal assurera les fonctions de coordonnateur.

La Commune percevra une dotation forfaitaire de recensement de l'INSEE de 2 792.00 €. Il convient de fixer la rémunération qui sera versée aux personnes assurant ces missions.

Il est proposé au Conseil Municipal de valoriser la rémunération des agents recenseurs de la campagne 2023 sur la base du SMIC à mi-temps du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2023. Les heures effectuées par le coordonnateur seront rémunérées au moyen d'heures supplémentaires ou récupérées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la rémunération des trois emplois d'agents recenseurs et du coordonnateur communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- Dit que les trois agents recenseurs seront rémunérés sur la base du SMIC à mi-temps du 1er janvier au 28 février 2023
- Dit que le coordonnateur communal sera rémunéré sur la base d'heures supplémentaires ou récupérées.
- Les crédits seront prévus au budget.

Le Secrétaire de séance  
Gérard LECLERCQ

Le Maire,  
Jean-François RASCLE,



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Affichage : 14/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

